



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 décembre 2020
19 heures 00

GF/VC

N° 002628

Animation jeunesse -
Approbation de la
convention relative à
l'accueil des enfants
de Saint-Saturnin-
Les-Apt dans les
accueils de loisirs de
la ville d'Apt

Affiché le :

Le mardi 8 décembre 2020 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 2 décembre 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal), M. Salah DOUAOUIA (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Yannick BONNET (7ème adjoint) donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire)

ABSENTS EXCUSÉS: Mme Laurence GUIGOU (Conseiller municipal)

ABSENTS :

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Vu, la délibération n°2604 du 27 octobre 2020 approuvant les tarifs relatifs à la participation des familles et de la commune de Saint-Saturnin-les-Apt pour l'accueil de leurs enfants dans les accueils de loisirs de la ville d'Apt entre le 2 septembre et le 16 décembre 2020 ;

Considérant, la nécessité d'assurer la continuité de l'accueil des enfants de la commune de Saint-Saturnin-les-Apt pour l'année 2021 ;

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention d'accueil des enfants de la commune de Saint-Saturnin-les-Apt dans les accueils de loisirs, maternel et de Bosque, pour la période allant du 6 janvier 2021 au 16 décembre 2021, les mercredis et pendant vacances scolaires ;

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20201208-2628-D

Date de télétransmission : 14/12/2020

Date de réception préfecture : 14/12/2020

Approuve, la convention d'accueil ci-annexée à la présente délibération.

Approuve, les tarifs et la participation financière de la mairie de Saint-Saturnin-les-Apt tels que figurant dans la convention ci-annexée.

Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI



Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20201208-2628-DE
Date de télétransmission : 14/12/2020
Date de réception préfecture : 14/12/2020



Convention d'accueil des enfants de la commune de la commune de saint Saturnin les Apt dans les accueils de loisirs municipaux de la ville d'Apt

Entre la Commune d'Apt, représentée par le maire, Mme Dominique Santoni
et
la Commune de Saint Saturnin lés Apt, représentée par le maire, Mr Christian Bellot

il a été convenu ce qui suit :

L'objet de cette convention est d'établir les conditions d'accueil des enfants de la commune de Saint Saturnin lés Apt dans les accueils de loisirs de la ville d'Apt pour l'année **2021**

Les enfants âgés de 3 à 5 ans seront accueillis à l'accueil de loisirs maternel, les enfants de 6 à 16 ans à l'accueil de loisirs de Bosque.

Article 1 - Inscription

L'inscription administrative aura lieu à l'accueil de loisirs de Bosque et à l'accueil de loisirs maternel durant les permanences réservées à cet effet. Les parents se muniront des pièces demandées afin de remplir une fiche pour chaque enfant et procéder au règlement du séjour sur place.

Article 2 - Participation financière

La participation financière par jour et par enfant de la commune de Saint Saturnin lés Apt sera établie selon le tarif journalier demandé aux familles. Ce tarif journalier varie en fonction du barème des coefficients allocataires de la CAF ou de la MSA.

Pour information le cout journalier par enfant aux accueils de loisirs de la ville d'Apt pour l'été de l'année **2019 est de 47,06 euros**

Tarifs en fonction du quotient allocataire caf	Participation famille par jour et par enfant	Participation ville de Saint-Saturnin-lès-Apt
Quotient < 596	3.60	22.40
Quotient de 596 à 1196	7.20	18.80
Quotient de 1197 à 1796	8.60	17.40
Quotient de 1797 à 2259	8.80	17.20
Supérieur à 2260 ou non allocataire	11.60	14.40

Article 3- Durée

Cette convention est établie pour la période du **06 janvier 2021 au 16 décembre 2021**, durant les mercredis et vacances scolaires.

Article 4 - Financement

La somme à régler par la commune de sera déterminée par le nombre de jours de présence des enfants sur la période concernée Un tableau des présences sera fourni à la mairie de Saint Saturnin les Apt en décembre. Il précisera les noms et prénoms des enfants, le nombre de jours de présence, leur tarif journalier et la participation totale de la mairie.

Fait à Apt le

Le Maire d'Apt
Dominique Santoni

Le Maire de Saint Saturnin lés Apt
Christian Bellot